

2008/209 - APPEL D'OFFRES POUR LES PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 18 février 2008, vous avez approuvé le projet cité en objet.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 29 avril 2008 a statué ainsi :

Opération - prestations de déménagement pour l'ensemble des services de la Ville de Lyon.

Lot n° 1 : « Prestations de déménagement pour l'ensemble des services municipaux (hors écoles et structures scolaires) » a été attribué à :

- Titulaire du marché : Bailly Déménagement
- pour un montant annuel compris entre un minimum de 30 000 € HT et un maximum de 90 000 € HT

Lot n° 2 : « Prestations de déménagement pour les écoles et structures scolaires » a été attribué à :

- Titulaire du marché : Guigard et associés
- pour un montant annuel compris entre un minimum de 50 000 € HT et un maximum de 200 000 € HT»

Vu la délibération n° 2008-8739 du 18 février 2008 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 avril 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Finances – Administration Générale – Fins de procédure des marchés publics ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer les marchés :

- Opération - prestations de déménagement pour l'ensemble des services de la Ville de Lyon.

Lot n° 1 : « Prestations de déménagement pour l'ensemble des services municipaux (hors écoles et structures scolaires) » a été attribué à :

- Titulaire du marché : Bailly Déménagement
- pour un montant annuel compris entre un minimum de 30 000 € HT et un maximum de 90 000 € HT

Lot n° 2 : « Prestations de déménagement pour les écoles et structures scolaires » a été attribué à :

- Titulaire du marché : Guigard et associés
- pour un montant annuel compris entre un minimum de 50 000 € HT et un maximum de 200 000 € HT

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs aux prestations de déménagement pour l'ensemble des services de la Ville de Lyon, dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM